

📄 SYNTHÈSE – PARIS PROJET #45

LES BOIS DE BOULOGNE ET DE VINCENNES

1 840 HECTARES DE NATURE À REVISITER

SEPTEMBRE 2020

INTRODUCTION

À l'heure de l'urgence climatique et sanitaire qui renforce le besoin impérieux de nature en ville, l'Apur a souhaité à la fois :

- mieux faire connaître les 2 bois,
- rendre compte des actions récentes,
- et esquisser des pistes d'évolution.

À titre de comparaison, le bois de Boulogne, avec ses 845 ha, est 2,5 fois plus grand que le Central Park New Yorkais et le bois de Vincennes, qui couvre 995 ha, est trois fois plus grand.

Pourtant, les bois de Vincennes et de Boulogne restent encore largement méconnus. Ils ont pourtant un très fort potentiel, ils sont vastes et situés en ville mais encore beaucoup trop fragmentés.

L'ouvrage *Paris Projet #45*, téléchargeable sur le site de l'Apur, présente un premier chapitre commun aux 2 bois sur

la gouvernance et la gestion du site puis successivement le bois de Boulogne et le bois de Vincennes.

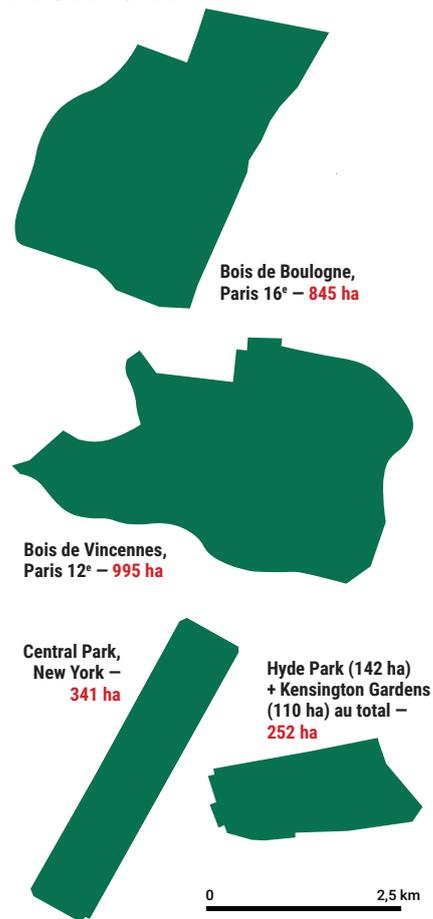
Cette note de synthèse illustre les thématiques croisant les deux bois :

- le paysage et l'environnement ;
- l'accessibilité et les mobilités ;
- la diversité et la cohabitation des usages ;
- et enfin, les territoires à enjeux spécifiques : les lisières et les hauts-lieux.

Ce travail a été réalisé dans un cadre partenarial avec notamment les services de la Ville de Paris et l'État.

Plusieurs ateliers thématiques ont été menés avec la DEVE mais aussi la DU en charge des PLU et de l'OAP, la DFA, la DAE, la DAC en charge de certaines concessions, la DJS, la DVD, la DPE pour le volet eau.

LES GRANDS PARCS URBAINS DANS LE MONDE



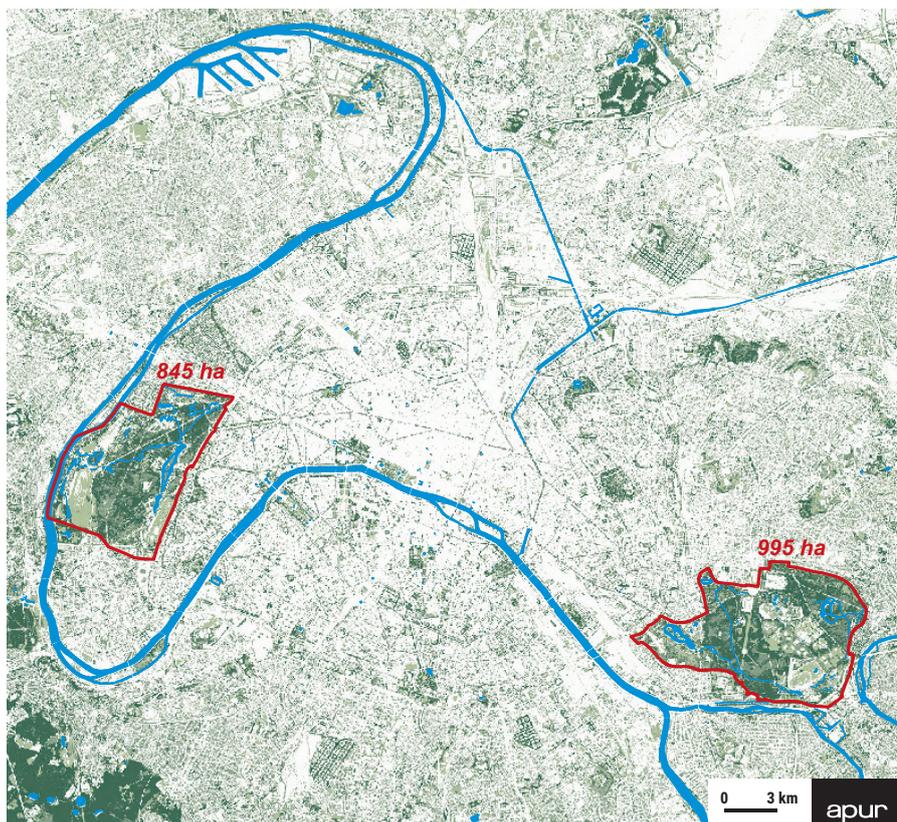
ET AILLEURS :
Le Prater, Vienne – 600 ha
Le Tiergarten, Berlin – 517 ha
Griffith Park, Los Angeles – 1 618 ha

LES BOIS, ESPACES DE RESPIRATION AU CŒUR DE LA MÉTROPOLÉ

Les hauteurs de la végétation

- Moins de 1 m
- 1 à 10 m
- Plus de 10 m
- Seine et Marne

Sources : Apur, Image proche-infrarouge, MNE - MNT - 2015 © Aérodata



1- La gouvernance et le mode de gestion

© Christophe Jacquet – Ville de Paris



Perspective sur le bois de Boulogne, Puteaux, Neuilly-sur-Seine et Paris 16^e

© ph.guignard@air-images.net



Joinville-le-Pont, la Marne, Saint-Maurice, l'autoroute A4 et le bois de Vincennes

La gouvernance et le mode de gestion des deux bois sont issus de l'histoire du lieu, partant d'une forêt royale et d'une fonction militaire, notamment pour le bois de Vincennes.

La Ville de Paris, pleinement compétente et en liens étroits avec les services de l'État

Le cadre juridique est très spécifique. L'État a fait don à la Ville de Paris des bois en 1852 et 1860. En contrepartie, la Ville de Paris s'engage à entretenir et conserver la vocation de promenade publique des bois, à perpétuité. La richesse patrimoniale paysagère et bâtie est reconnue ; les bois font l'objet d'un classement à l'Inventaire des sites et monuments naturels depuis les années 1960.

Ce classement conduit à l'interdiction de toute destruction, et tout travail de restauration ou de modification nécessite l'accord du Préfet, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les bois sont dans le PLU en Zone naturelle et forestière, et bénéficient de la protection au titre des espaces boisés classés à plus de 80 % de leur surface.

La Ville de Paris est donc pleinement compétente, propriétaire et gestionnaire avec des liens étroits avec les services de l'État pour ce qui relève de la protection des sites et aussi de la sécurité.

La gestion est ainsi transversale au sein de la Ville de Paris et articulée avec les services de l'État. Des équipes d'agents de la DEVE travaillent dans chaque bois au sein du service de l'Arbre et des 2 divisions des bois de Boulogne et de Vincennes.

La préfecture de police et la Garde républicaine assurent la sécurité des visi-

teurs du bois et sont aussi en charge de la lutte contre le proxénétisme.

Élément important que nous souhaitons souligner : l'action faite pour les personnes en difficulté dans les bois. Des actions sont menées par Emmaüs Solidarité, le Samu social, l'EMPP, l'association Gaïa, le Secours Catholique qui organisent des maraudes et vont aux contacts des populations vivant dans le bois. Lors de la nuit de la Solidarité 2020, 150 personnes ont été comptabilisées dans le bois de Vincennes et une vingtaine dans le bois de Boulogne.

Le dialogue avec les communes riveraines des bois

Les bois ont également un contact immédiat avec de nombreuses communes. Les chartes du bois signées en 2003 avec les collectivités riveraines des bois sont le point de départ d'un dialogue.

Les actions récentes présentées dans l'ouvrage *Paris Projet #45* sont ainsi en cohérence avec les 4 axes majeurs définis par cette charte :

- Réhabiliter les paysages, restaurer les milieux naturels ;
- Réduire fortement la circulation automobile pour une promenade tranquille ;
- Reconquérir l'espace public et gérer les activités dans la cohérence et la transparence ;
- Innover dans les modes de gestion et de gouvernance.

La charte a donné lieu à l'installation d'un comité des bois qui pourrait à l'avenir être reconduit ou évoluer sous forme par exemple d'un atelier Bois.

Quel que soit le cadre de dialogue qui sera défini par les élus, cet ouvrage peut constituer un socle, une base support de discussion.

Un regard des usagers du bois

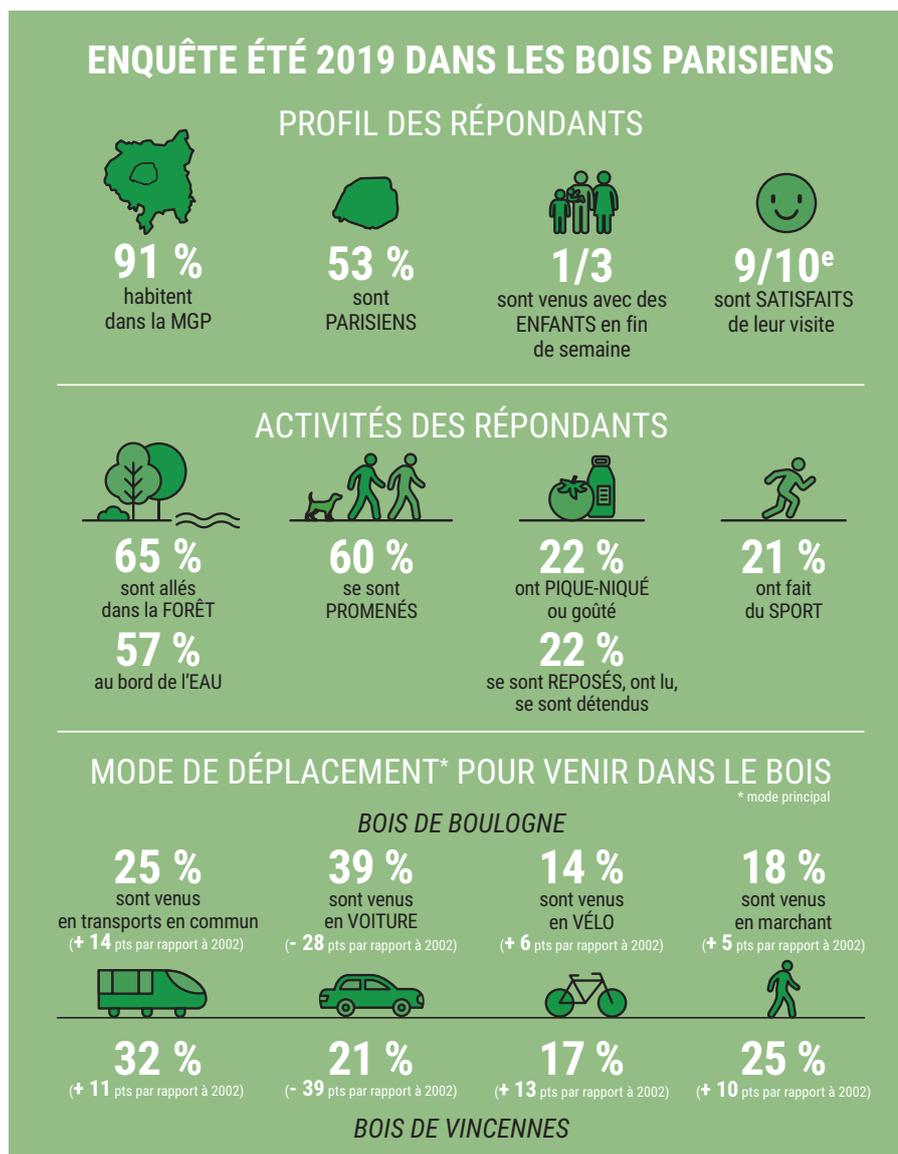
Pour mener ce travail, l'Apur a tout d'abord souhaité avoir un regard des habitants en faisant une enquête avec la DDCT sous forme d'interviews et de questionnaire web mis sur paris.fr, avec un relai de la Mission Métropole auprès des services des collectivités riveraines.

L'enquête montre tout d'abord que 91 % des répondants habitent la métropole et parmi eux 53 % sont parisiens.

Elle révèle aussi que les visiteurs s'y rendent avant tout pour se promener, aller dans la forêt et au bord de l'eau, puis pique-niquer ou faire du sport et enfin pour des sorties culturelles et de loisirs par exemple à la Cartoucherie, au Parc floral ou encore au Jardin d'acclimatation.

L'utilisation de la voiture pour se rendre dans les deux bois a considérablement baissé entre l'enquête de 2002 faite avant la charte de 2003 et celle de 2019, passant de 63 % en 2002 à 29 % en 2019. En parallèle sur la même période, le vélo a considérablement augmenté de 5 à 15 % et la marche à pied de 14 à 22 %. Les transports en commun sont également de plus en plus plébiscités. Plus d'une dizaine de nouveaux arrêts de bus ont vu le jour l'an dernier à Boulogne et une vingtaine à Vincennes pour desservir les zones les moins accessibles.

Les attentes exprimées par les usagers seront rappelées dans la partie consacrée aux orientations.



L'analyse détaillée des résultats est consultable sur le site web de l'Apur :

www.apur.org/fr/nos-travaux/usages-attentes-visiteurs-bois-boulogne-vincennes-enquete-2019-paris

Sources : Apur – Enquête été 2019, usages et attitudes des visiteurs des bois de Boulogne et de Vincennes – Ville de Paris, DEVE-DDCT Enquêtes 2001-2002 sur la fréquentation des bois de Boulogne et de Vincennes – CREDOC pour la Ville de Paris

2- Le paysage et l'environnement

L'enquête montre que 57 % des visiteurs sont allés au bord de l'eau, une eau qui occupe seulement 3 % des bois

Chacun des bois compte 150 000 arbres et offre aux visiteurs un patrimoine végétal au cœur du Grand Paris. Comme l'indique l'enquête de l'été 2019, les visiteurs y cherchent le calme et le contact à la nature.

Il faut rappeler qu'après la tempête Lothar de 1999, de grands travaux ont renforcé leur caractère de bois forêt.

L'évolution des strates de végétation entre 2005 et 2015 est spectaculaire et témoigne de **l'importance des plans de gestion arboricole et de l'ampleur de ces réservoirs de biodiversité** inscrits au Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

L'enquête montre aussi que 57 % des visiteurs sont allés au bord de l'eau, une eau qui occupe seulement 3 % des bois.

Le paysage et l'environnement du bois de Boulogne

Au XIX^e siècle, de 1853 à 1873, Napoléon III et Alphand transforment l'ancienne forêt du Rouvray en promenade publique pour les parisiens.

La sinuosité pittoresque est introduite et la Seine devient une nouvelle limite.

Au XX^e siècle, le petit bras du fleuve est comblé (1935) et 30 ans plus tard le boulevard périphérique est créé, réduisant l'emprise du bois de 25 ha.

Le bois de Boulogne abrite aussi un patrimoine bâti important de 357 bâtiments dont le Pavillon de Bagatelle (classé au patrimoine des Monuments historiques) et les Serres d'Auteuil (inscrites à l'Inventaire).

Ces dernières années, des travaux de rénovation ont été menés sur les bâtiments de Roland-Garros, de l'hippodrome de Longchamp et des pavillons d'Armenonville et Dauphine Saint-Clair.

En termes de paysage, les travaux réalisés depuis 2006 concernent la gestion des massifs forestiers et d'importants aménagements paysagers : pelouse de Colombie et talus du T9, clairière du Pré-Catelan, une partie de la promenade des lacs.

Il faut signaler aussi la remise en valeur de la Grande Cascade, la mise en eau de la rivière sèche et la nouvelle rivière liée à la restructuration du déversoir d'orage Bugeaud.

Plusieurs orientations ont été identifiées pour l'évolution des paysages.

Il s'agit notamment de :

- **Préserver et de valoriser le patrimoine paysager et bâti du XIX^e siècle** en renforçant l'alternance bois/clairière et la cohérence des unités paysagères et en valorisant aussi les pavillons, ceux des gardes et de l'Empereur, et le petit patrimoine des kiosques et abris.
- **Renforcer les qualités paysagères et écologiques** en poursuivant la densification du couvert arboré et le maillage des zones d'intérêt écologique et en réduisant les coupures liées aux voies circulées, aux enclos, à la pollution sonore et lumineuse.
- **Mettre en valeur la plaine alluviale** ce qui conduit à préserver une géographie et un paysage depuis les terrasses de Bagatelle et à garantir le rôle écologique de la dernière berge naturelle de Paris.
- **Renforcer la trame d'eau et la gestion des eaux pluviales** qui est l'occasion d'articuler continuité écologique et promenade en créant de nouvelles mares et en prolongeant la rivière sèche jusqu'au fossé du Saut du Loup.

Le paysage et l'environnement du bois de Vincennes

Le bois de Vincennes est une réserve de chasse royale marquée par l'occupation militaire.

Sous le Second Empire, Alphanth crée de nouveaux tracés sinueux, 4 lacs et près de 8 km de rivières, qui complètent les tracés rectilignes des anciennes chasses. Au XX^e siècle, le plan Trouvelot remet en valeur ces grands tracés. Progressivement, l'aménagement des plaines de sport, l'installation de l'INSEP, le percement de l'allée Royale et la création du Parc floral ont changé cette partie du bois.

À partir de la fin des années 70, de nouvelles plantations et la fermeture de voies ont permis de reconstituer le cœur du massif forestier et de le protéger des nuisances.

En termes de patrimoine bâti, le bois compte 400 bâtiments avec un monument classé, l'Obélisque Louis XV, et des édifices inscrits à l'Inventaire dans le JAT et l'enclos Bouddhique, par exemple.

Depuis 2006, la gestion des massifs forestiers s'est accompagnée d'aménagements paysagers avec les routes de la

Pyramide, du Champs de Manœuvres, de Ceinture du Lac Daumesnil, ou encore le carrefour de la Patte d'Oie.

La trame d'eau a aussi été étendue avec de nouvelles mares et de nouvelles rivières (du lac des Minimes à la rivière de Saint-Mandé, au nord, et de l'Arboretum au lac de Gravelle, au sud).

Les orientations pour l'évolution des paysages doivent permettre de :

- **Valoriser l'héritage paysager et bâti des XIX^e et XX^e siècles** en préservant les continuités paysagères des grandes allées et des clairières et en poursuivant la protection du patrimoine bâti (les pavillons d'exposition, le patrimoine militaire, mais aussi la Cartoucherie).
- **Renforcer le massif forestier dense** en réduisant les coupures et en préservant les clairières.
- **Étendre la trame d'eau et la gestion des eaux pluviales** pourrait se traduire par la création d'une rivière reliant le lac des Minimes à l'Arboretum et la création de nouvelles pièces d'eau pour enrichir les continuités écologiques (avec des mares et des noues) et la diversité des pratiques (avec des installations provisoires de jeux d'eau/bains).

LES ORIENTATIONS POUR L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE DES BOIS

Préserver et valoriser le patrimoine d'Alphanth

- Mettre en valeur le patrimoine d'Alphanth
- Retrouver la continuité des aménagements d'Alphanth
- Renforcer la qualité paysagère de la pelouse de Reuilly (bois de Vincennes)
- Retrouver l'ampleur des clairières de Fontenay-sous-Bois (bois de Vincennes)
- Mettre en valeur le patrimoine des pavillons et kiosques du XIX^e
- Développer de nouveaux programmes dans les bâtiments sous exploités

Renforcer le patrimoine des forêts, clairières et jardins

- Renforcer le massif forestier dense, ses clairières et ses lisières
- Relier les massifs forestiers (bois de Vincennes)
- Poursuivre la mise en valeur des tracés de Trouvelot (bois de Vincennes)
- Mettre en valeur les plaines de jeux (bois de Vincennes)
- Mieux intégrer les emprises «Quartiers Carnot», «Redoute de Gravelle» et «Fort Neuf» (bois de Vincennes)
- Renforcer le maillage des ZIEP existantes
- Création d'une secteur d'intérêt écologique prioritaire, à usage adapté (bois de Vincennes)
- Renforcer les liens paysagers et écologiques avec la Marne (création d'une ZIEP) (bois de Vincennes)
- Valoriser le patrimoine des jardins et leur dimension pédagogique

Renforcer les qualités des lisières

- Valoriser les entrées du bois
- Renforcer les qualités paysagères et d'usages des lisières urbaines du bois
- Mettre en valeur le paysage et les vues depuis la route de Gravelle

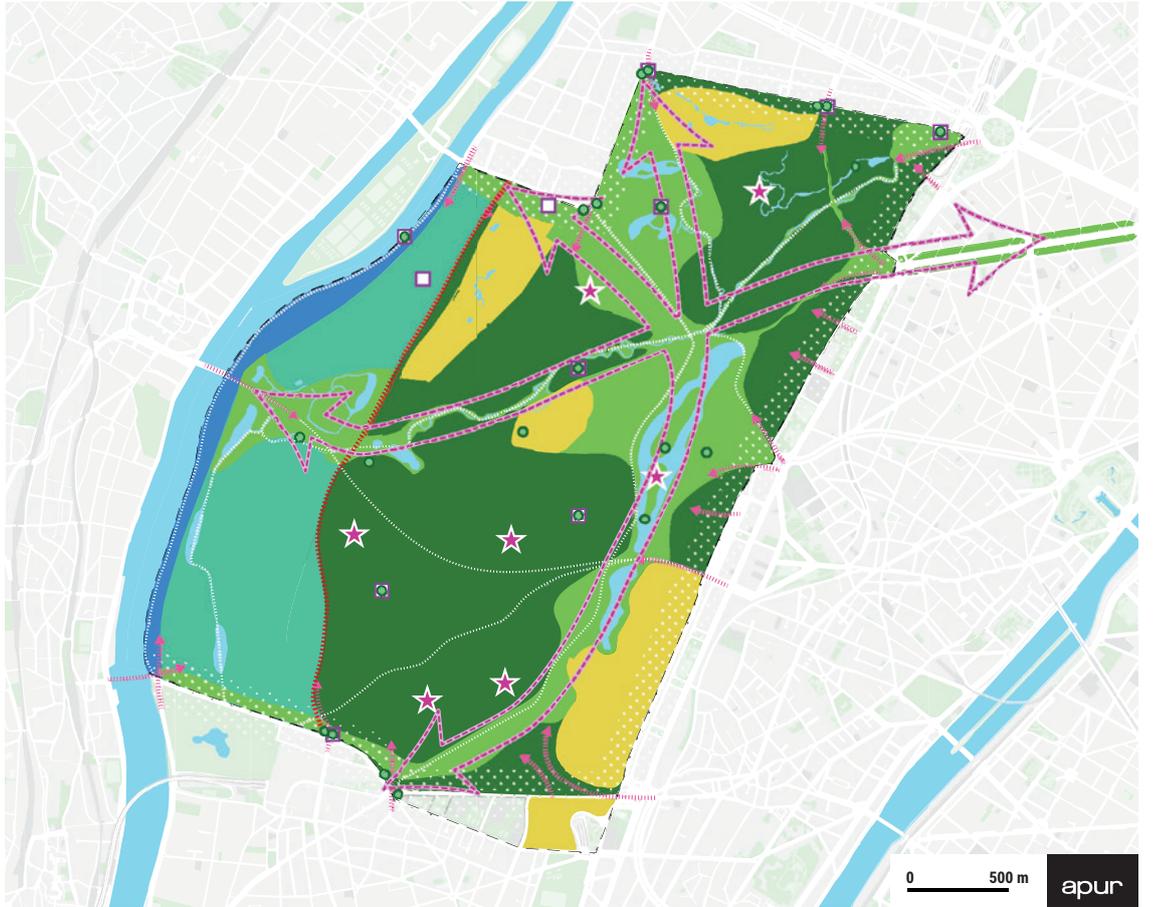
Renforcer la trame d'eau et la gestion des eaux

- Renforcer la qualité écologique des cours d'eau et plans d'eau
- Aménager des parcours liés à l'eau et au patrimoine d'Alphanth
- Renforcer le paysage et le rôle écologique des berges de Seine
- Mettre en valeur la plaine alluviale du bois de Boulogne
- Mettre en valeur le paysage et les vues sur la plaine alluviale

Sources : Apur, BD Topo IGN, DEVE



Le Parc zoologique, le lac Daumesnil et la ville de Saint-Mandé



3- L'accessibilité et les mobilités dans les bois

Depuis 2003, en cohérence avec les chartes des bois, des aménagements ont été réalisés pour faciliter l'accès aux bois à pied, en vélo et en transports en commun.

Les alternatives à la voiture se sont mises en place avec le développement de pistes cyclables, l'arrivée du service Vélib', le dézonage des TC avec le pass navigo unique en 2014.

Le nouveau plan bus de 2019 a aussi prolongé plusieurs lignes dans les bois et a conduit à offrir 13 nouveaux arrêts de bus dans le bois de Boulogne et 20 dans le bois de Vincennes.

Pour autant, les voies circulées morcellent toujours l'espace des bois et certaines grandes infrastructures autoroutières les éloignent encore davantage comme le boulevard périphérique, l'A4 ou l'A13.

C'est pourquoi, **5 orientations pour l'évolution des mobilités** sont proposées, communes aux deux bois.

Il s'agit de :

- Requalifier et apaiser les « portes des bois ».
- Réduire progressivement la place de la voiture en privilégiant les continuités de promenades.
- Améliorer l'accessibilité à vélo et aménager des « points vélo – mobilités »
- Faire évoluer le stationnement.
- Continuer à développer l'usage des transports collectifs.

Pour le bois de Boulogne

Il est proposé de poursuivre les aménagements piétons aux abords des lacs Supérieur et Inférieur et de mieux ouvrir le bois vers la Seine en requalifiant notamment **l'allée du Bord de l'Eau et l'allée de la Reine-Marguerite qui coupe le massif forestier**.

Certaines portes et entrées pourraient à

l'avenir être moins routières comme la porte Maillot ou bien l'entrée depuis le pont et la route de Suresnes.

Nous proposons également de rendre payant le stationnement dans les bois, ce qui permettrait une rotation plus forte, et de mutualiser les parkings des concessions et de mieux faire connaître les parkings concédés existants aux abords qui sont loin d'être saturés.

Il est également préconisé de mettre en place des stations de micromobilités aux entrées à l'image de Central park, des vélos taxis, des voituriers, des rabattements depuis les stations de métro, Maillot, Dauphine, Auteuil, Sablons, et de RER...

L'extension de Paris Respire permet enfin une progressivité des aménagements par une gestion différenciée dans le temps, les week-ends et en semaine.

Pour le bois de Vincennes

On retrouve les mêmes orientations avec une **volonté de réunir et de connecter plus facilement les massifs forestiers et de créer des promenades est ouest** plus aisées de part et d'autre de la route de la Pyramide.

La fermeture de certaines voies au cœur du bois ou aux abords du lac Daumesnil est proposée pour faciliter la promenade.

Concernant le stationnement, il est proposé d'étudier la **mise en stationnement payant rotatif** pour favoriser les visiteurs, mutualiser les parkings des concessions, comme ceux de la Cartoucherie et de l'hippodrome, et de valoriser l'offre en parkings publics et commerciaux aux abords du bois.

Enfin, le réseau cyclable reste à renforcer dans le cadre d'un **plan vélo** en lien avec les collectivités riveraines. Les pistes sanitaires ont, d'une certaine façon, tracé la voie.

LES ORIENTATIONS POUR L'ÉVOLUTION DES MOBILITÉS

Améliorer l'accès au bois à pied et mieux s'y promener

- ↔ Continuité piétonne à conforter / aménager
- ↔ Concession ou équipement à ouvrir ou traverser
- ⊗ Aménagement paysager, renaturation à réaliser
- ☀ « Porte du bois », « station de mobilités » à conforter
- ↔ Liaison intercommunale à valoriser

Améliorer l'accessibilité et les déplacements à vélo

- Aménagement cyclable
- 🚲 Point vélo à encourager (locations, services)
- ★ Continuité piétonne et cyclable à aménager

Réduire la place de la voiture dans le bois

- Voie à réserver aux piétons, vélos, navettes
- ⋯⋯⋯ Axe circulé à apaiser
- ☀ Coupure à requalifier

Faire évoluer le stationnement dans le bois

- 🕒 Mise en stationnement payant rotatif (visiteurs) à étudier
- Mise en stationnement payant rotatif (visiteurs) à étudier
- P P Parking à valoriser (parking de concession / parking public concédé - commercial)

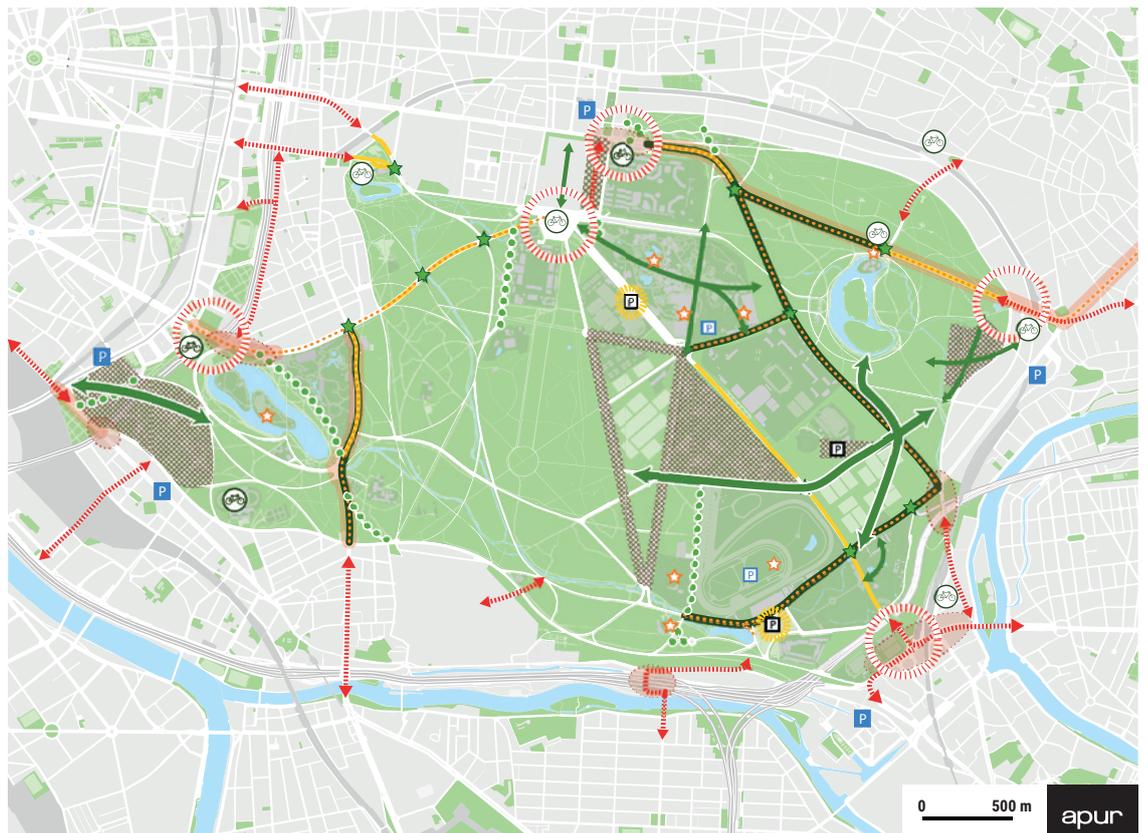
Développer l'usage des transports en commun

- 🚏 Aménagement de couloir bus à étudier
- ★ Desserte à renforcer

Sources : Apur, BD Topo IGN, DEVE, DVD, Open Data Ville de Paris 2018



Un usage du vélo soutenu par le développement des stations Vélib', bois de Boulogne



4- Les usages dans les bois

Les bois se caractérisent par leur qualité de promenade publique et leur diversité d'activités.

L'enjeu est d'atteindre un juste équilibre entre les usages, les activités économiques, la préservation du patrimoine et le développement de la biodiversité.

Il s'agit notamment de mieux intégrer les espaces des concessions privées (20 % du bois de Boulogne et 16 % du bois de Vincennes) en favorisant une plus grande ouverture au public.

L'offre sportive est importante et diversifiée dans l'espace naturel, sur des aires de jeux en accès libre ou en accès limité. La pratique sportive libre est importante à préserver mais la nature des sols ne permet pas l'utilisation régulière et intensive des terrains de plein air.

Les bois accueillent aussi de nombreuses activités évènementielles. Elles se déroulent sur les grandes pelouses, les terrains de grands jeux, les esplanades et les hippodromes. Il s'agit d'évènements sportifs, culturels (concerts, théâtre) ou tournés vers la nature autour de la fête des jardins et de l'agriculture urbaine...

L'offre de restauration est une pratique historique et une part importante des concessions. Cette offre reste à améliorer en qualité et en localisation pour plus d'ouverture au grand public.

La découverte de la nature représente un enjeu important de valorisation à l'échelle métropolitaine. Comme l'indique l'enquête, les visiteurs souhaitent en apprendre davantage sur la nature et être mieux informés sur la biodiversité.

Des pistes d'évolution sont communes aux 2 bois comme préserver l'attractivité et poursuivre l'intégration des activités en maîtrisant les externalités négatives: accessibilité, enclavement, dégradation des sols, bruit, éclairage...

Il s'agit aussi de renforcer des polarités d'accueil en préservant le caractère naturel et forestier et d'améliorer l'orientation et l'information sans surenchère signalétique.

Ces objectifs peuvent être recherchés dans le cadre de :

- renouvellement et réhabilitation ;
- appel à idées multisites, pour attirer l'attention sur certains bâtiments.

L'intégration des exigences environnementale avec la certification ISO 14001 et le Plan biodiversité de Paris 2018-2024 sont joints aux cahiers des charges.

Dans le bois de Boulogne

Les équipements et concessions forment un archipel d'enclos pas ou peu franchissables.

À titre d'exemple de ce qui peut être fait, l'hippodrome d'Auteuil propose, depuis 2013, 12 ha de jardins et de terrains de sport en accès libre. Depuis 2014, les lacs du Tir aux pigeons sont aussi ouverts au public et la composition d'origine a été restaurée.

Plusieurs orientations pour l'évolution des usages peuvent être précisées :

- Améliorer l'offre de service sur les espaces de forte fréquentation existants ou en devenir. Il s'agit ici d'améliorer l'accès au bois et la lisibilité des promenades par exemple pour le parc de Bagatelle, depuis l'allée de Longchamp, ou de la fondation Louis-Vuitton vers le lac Inférieur. Il s'agit aussi de requalifier la Pelouse de Bagatelle et de faire évoluer les activités accueillies, de réaffecter les bâtiments non occupés (villa Windsor) et de réhabiliter les édifices les plus menacés.
- Poursuivre l'intégration environnementale des concessions et de l'attractivité en améliorant l'accès aux lieux très fréquentés autrement qu'en voiture et l'intégration des activités: qualité des clôtures, continuités paysagères, gestion environnementale.

TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DANS LES BOIS

Pistes de réflexion

-  Pôle d'accès ou de loisirs à valoriser
-  Activité, service à développer
-  Site de baignade
-  Enrichir les lieux aux vivants
-  Principal point d'accueil / d'information visiteurs
-  Secteur d'aménagement paysager ou de renaturation
-  Secteur forestier à conforter
-  Continuité piétonne à améliorer
-  Parcours sportif JOP 2024 à l'étude

Pratiques de la nature, de sports et loisirs

-  Jardin, découverte de la faune et de la flore
-  Restauration
-  Sport, équipement sportif
-  Autre (terrain, bâtiment)
-  Accessibilité réglementée
-  Activité, service existant

Itinéraires de promenade, de sports et loisirs

-  Itinéraire de Grande Randonnée dans le bois (GR)
-  Itinéraire de Petite Randonnée dans le bois (PR)
-  Itinéraire de Grande Randonnée hors bois (GR) GR 2024
-  Parcours sportif, anneau cyclable

Évolutions récentes

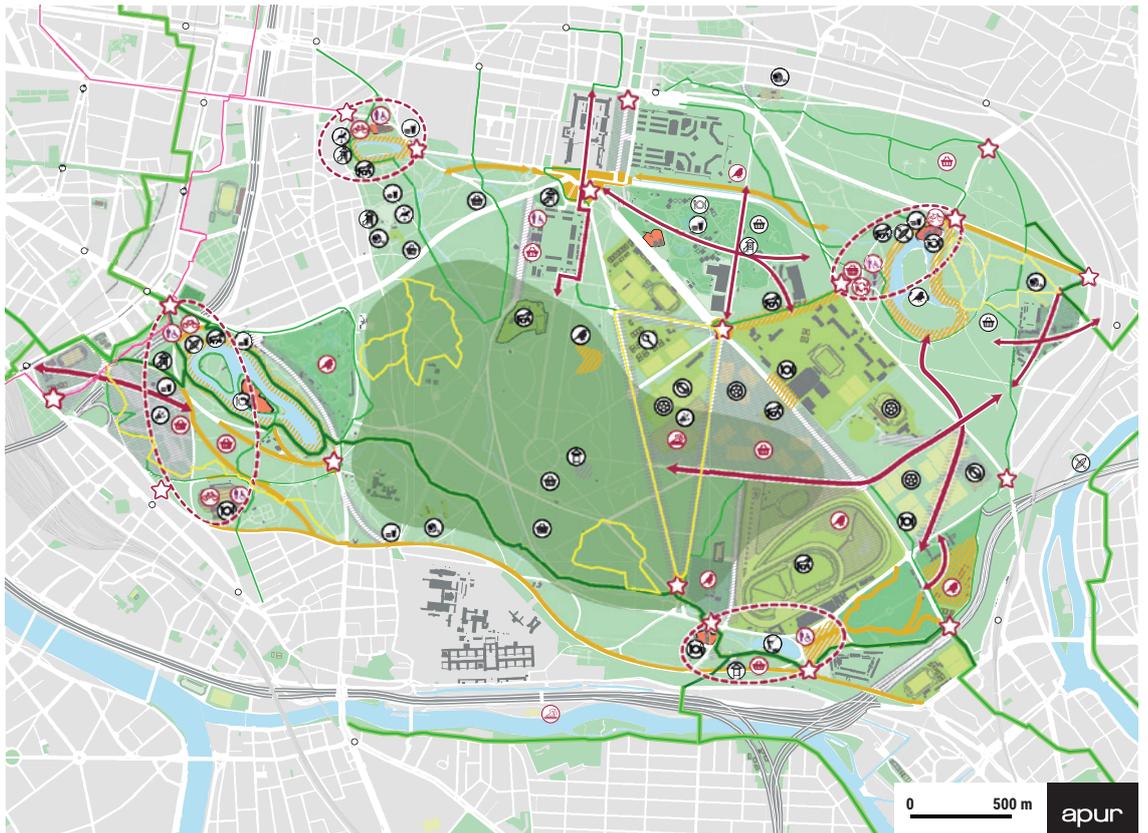
-  Projet réalisé depuis 2006
-  Continuité piétonne aménagée

Sources : Apur, BD Topo IGN, DEVE, DVD, DAC, DJS, DFA, DAE



Une pratique du vélo en famille à encourager, bois de Vincennes

© Apur - JC Bonijol



- **Poursuivre la réduction de la superficie des enclos** et des bâtiments sans qualité.
- **Continuer la valorisation du patrimoine hydraulique** en lien avec les concessions pour les berges de Seine, chemin de Ceinture du Lac Inférieur, carrefour de la Grande Cascade et intégrer le projet de baignade en Seine.

Dans le bois de Vincennes

Les équipements et concessions se répartissent **en lisière et sur une diagonale** du château de Vincennes au stade de Joinville.

D'importantes emprises ont aussi été requalifiées : le Vélodrome, l'École Du Breuil, l'INSEP et bien sûr le Parc zoologique de Paris, inauguré en 2014.

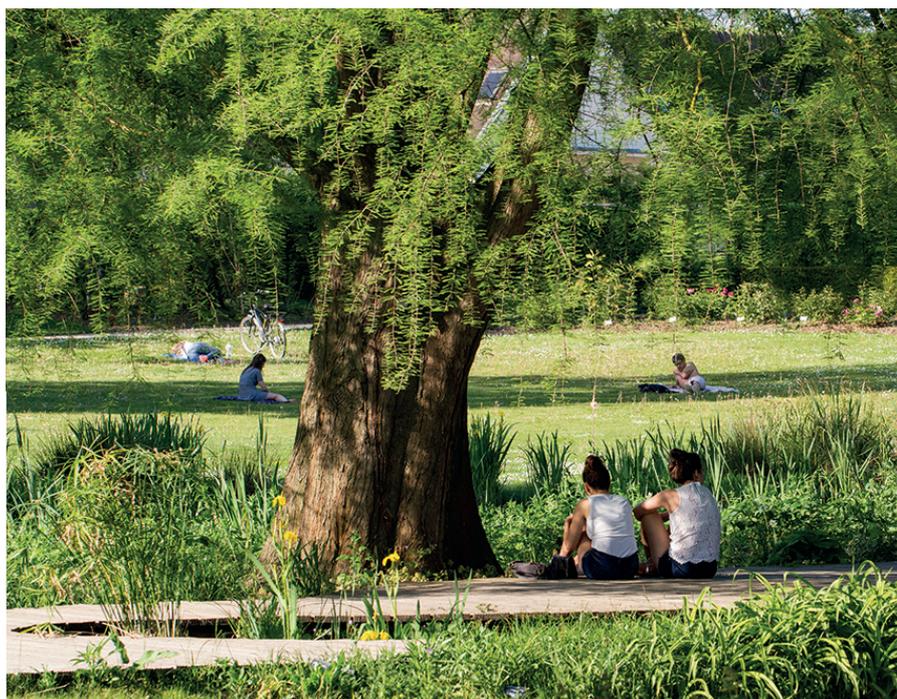
Plus ponctuellement, d'autres bâtiments et emprises ont été rénovés, tels que des chalets et des pavillons notamment dans le JAT, ou l'anneau cyclable...

Orientations pour l'évolution des usages :

- **Renforcer les polarités et l'offre de services sur les lieux de forte fréquentation.** La pelouse de Reuilly pourrait être requalifiée et ses animations évoluer. L'élaboration d'un

schéma directeur des installations sportives contribuerait à réorganiser les terrains de sport (Stade Pershing et Plaine de La Faluère) et à faire de la Cipale un pôle vélo pour tous les publics. Le site de l'hippodrome pourrait aussi être réaménagé et ouvert à de nouveaux usages de même que le pavillon ouest de la caserne Carnot.

- **Renforcer le caractère naturel des espaces forestiers** ce qui passe par la préservation du cœur du bois d'une offre de service trop importante.
- **Créer de nouvelles zones d'intérêt écologique** aux abords du Fort Neuf, dans l'hippodrome...
- **Limiter les activités sans lien au bois** et reconquérir les emprises d'occupation temporaire (foyer des travailleurs migrants, collège de Vincennes, centre de rétention de la Redoute de Gravelle).
- **Enrichir les liens au vivant en synergie avec les communes riveraines.**
- **Développer l'agriculture urbaine** à partir des structures existantes et du tissu associatif (les Parisculteurs, V'île Fertile...).
- **Favoriser la création d'ouvertures et de traversées piétonnes** comme dans l'École Du Breuil, en lien avec l'Arboretum, et le Parc floral, en lien avec la Cartoucherie...



Détente au bois de Vincennes

5- Les lisières et les hauts lieux, deux territoires à enjeu spécifiques

Les lisières tissent les liens avec l'entourage des bois, entre les corridors écologiques, et mettent en valeur les grands belvédères métropolitains

Au-delà des 3 thématiques, l'Apur propose une approche plus prospective installant les deux bois dans une dimension métropolitaine. Deux éléments ont été retenus :

- **Les lisières** tissent les liens avec l'entourage des bois, entre les corridors écologiques, et mettent en valeur les grands belvédères métropolitains.
- **Les hauts lieux**, historiques et plus récents, au service d'une attractivité renouvelée pour tous les publics.

Les lisières du bois de Boulogne

Elles s'étendent sur 13 km et sont marquées par un contact avec les tissus urbains de Neuilly-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Paris 16^e et Paris berges de Seine Ouest.

Les enjeux sont d'établir de meilleures continuités de promenades, de rénover les pavillons d'entrée et les kiosques héritage d'Alphand et de Davioud.

Les lisières sont qualifiées par les portes et entrées : porte Maillot, Dauphine, Pont de Suresnes et carrefour de la Grande Cascade encore très routière.

Il s'agit aussi de mieux connecter les bois aux grandes continuités écologiques : la ceinture verte ceinturant Paris, l'avenue Foch, la rive ouest de la Seine avec sa plaine alluviale, la berge naturelle et les coteaux de Saint-Cloud, Suresnes et Puteaux qui sont à valoriser. Les vues hélicoptères permettent de voir la variété des lisières :

- lisières habitées avec des questions de gestion des voies bordant le bois,
- lisières clairières plus poreuses comme des invitations à aller au bois,
- lisières infrastructurelles avec les questions d'insertion du boulevard Périphérique et de l'A13
- lisière des bords de Seine, 3 km de berges naturelles.

Les lisières du bois de Vincennes

Elles s'étendent de leur côté sur 15 km et sont marquées par un contact avec les tissus urbains de Saint-Mandé, Vincennes, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Saint-Maurice et Charenton-le-Pont.

Les lisières sont qualifiées par les portes et entrées du bois : pelouse de Reully, porte Dorée, Château de Vincennes, qui ont fait l'objet d'actions récentes ou programmées. Mieux accéder au bois est un enjeu majeur.

Il s'agit aussi de mieux connecter le bois de Vincennes aux grandes continuités écologiques des bords de Seine et de Marne.

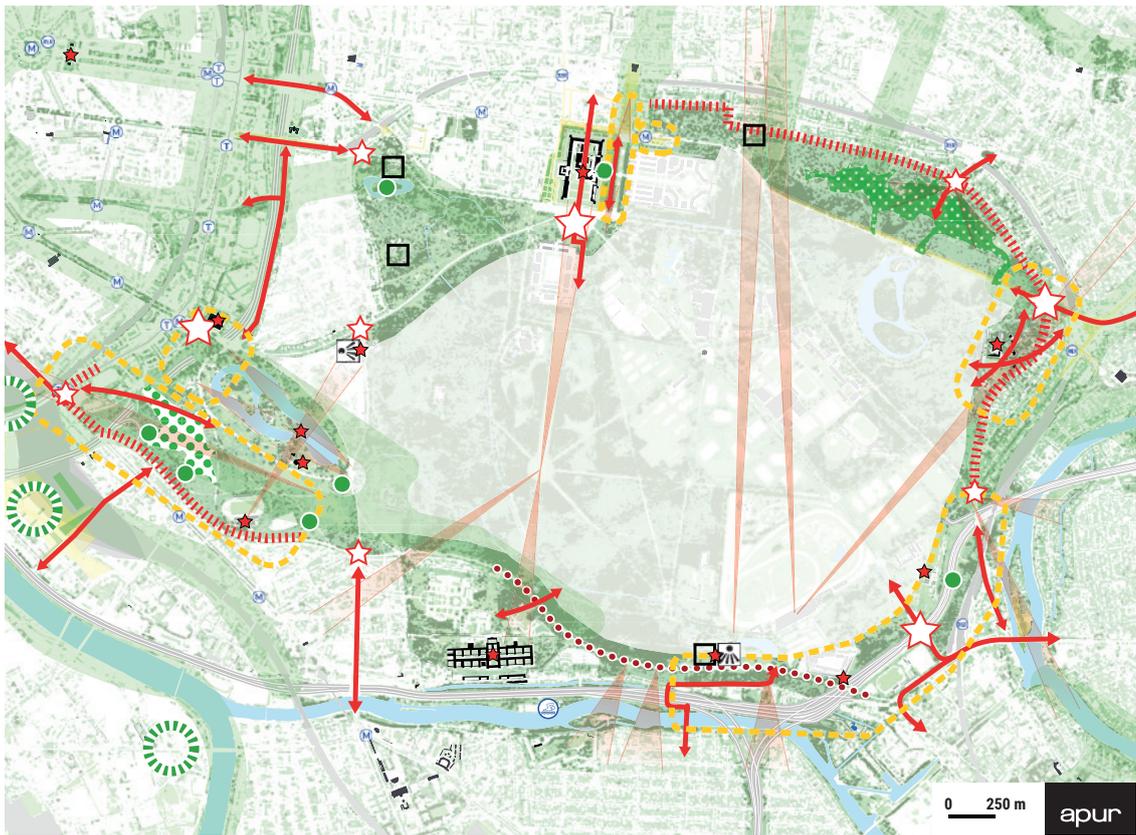
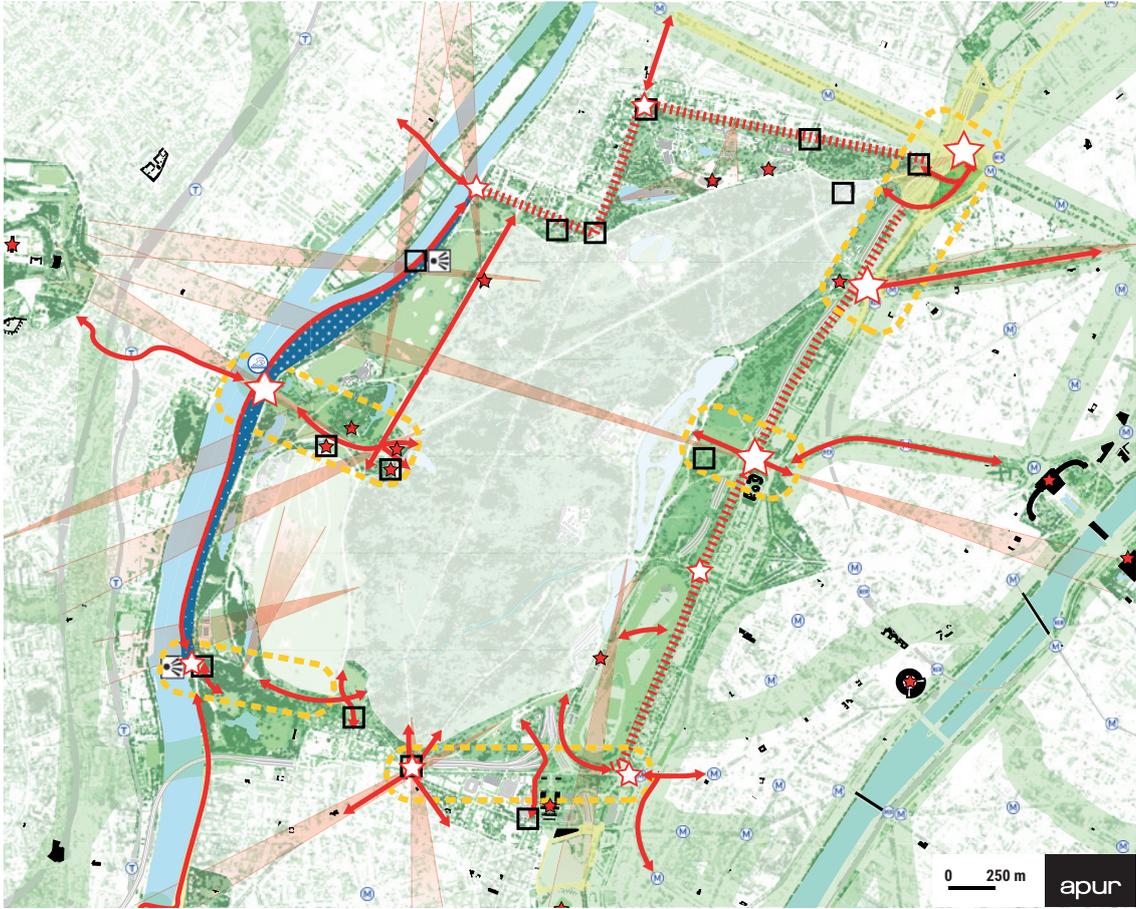
L'avenue de Gravelle à Charenton-le-Pont et Saint-Maurice créée une situation de corniche offrant des vues sur le sud de la métropole à valoriser, l'avenue de la Belle Gabrielle de Vincennes à Nogent-sur-Marne, les clairières de Fontenay-sous-Bois pourraient être amplifiées, les douves du Château de Vincennes pourraient être visitées, le JAT pourrait être traversé ce qui créerait des circuits courts...

Les lisières du bois de Vincennes offrent des situations singulières, avec les architectures militaires côté Vincennes, les vues sur le paysage lointain du sud de la métropole depuis les plateaux, les clairières et les lisières habitées comme à Nogent-sur-Marne.

Les hauts lieux du bois de Boulogne

Les hauts lieux sont les merveilles du bois qui forment le patrimoine architectural et paysager à préserver, à mettre en valeur, à mieux faire connaître.

Il s'agit d'édifices de grande dimension. On peut citer les hippodromes (Long-champs qui a été rénové, les pelouses de



PISTES DE RÉFLEXION POUR RÉAMÉNER LES LISIÈRES



-  Porte d'entrée au bois principale et secondaire
-  Lisière à valoriser (création de promenade, porosité)
-  Mettre en valeur le paysage et les vues depuis la corniche de Gravelle
-  Secteur d'entrée dans le bois à requalifier/valoriser
-  Vue en bordure de bois à préserver ou à retrouver
-  Belvédère à valoriser
-  Projet de lieu de baignade
-  Mettre en valeur les bâtiments et lieux repères
-  Mettre en valeur le patrimoine des principaux pavillons, chalets et kiosques
-  Valoriser les monuments historiques
-  Grande continuité piétonne et paysagère aux entrées de bois
-  ZIEP potentielle à l'étude en lisière de bois
-  Renforcer la qualité paysagère de la pelouse de Reuilly
-  Renforcer la qualité paysagère de l'unique berge naturelle de Paris (bois de Boulogne)
-  Retrouver l'ampleur des clairières de Fontenay-sous-Bois
-  SRCE
-  Espace public (à créer, à requalifier) aux abords
-  Espace vert public (projeté, à requalifier)
-  Liaisons avec les grands sites de projets urbains

Sources : Apur, Image proche-infrarouge, MNE - MNT - 2015 © Aérodata, BD Topo IGN, DEVE, DRIEE-DRIEA

l'hippodrome d'Auteuil qui ont été réaménagées avec une promenade intérieure), la fondation Louis-Vuitton qui a ouvert fin 2014 et qui draine un nouveau public, l'ancien musée des arts et traditions populaires qui deviendra prochainement le futur Centre culturel des métiers d'art.

Mais ce sont aussi des sites moins reconnus, voire pour certains inutilisés, qui ont un fort potentiel et qui pourraient, par de nouvelles programmations, rendre les bois plus jeunes, plus contemporains.

On peut citer la Pompe à feu, les pavillons des Gardes, la villa Windsor, le Relais du bois de Boulogne et des kiosques. La qualité de ses jardins, témoins de l'histoire du paysage, fait partie des hauts lieux comme le parc de Bagatelle, le Pré Catelan, le Jardin d'acclimatation, la Grande Cascade, des lieux didactiques comme les Serres d'Auteuil.

Les lieux d'acculturation à la nature et au vivant pourraient se développer comme des animations en lien avec la nature, la découverte de la Seine...

L'ouvrage souligne ainsi la fondation Louis-Vuitton, le parc de Bagatelle, la

Grande Cascade peu visible dans sa composition en raison des stationnements aux abords immédiats, la villa Windsor ou bien le relais du Bois de Boulogne inoccupés...

Les hauts lieux du bois de Vincennes

Pour le bois de Vincennes, on peut citer comme hauts lieux reconnus qui pourraient s'ouvrir davantage, le château de Vincennes, le Rocher, la Grande Pagode, les Chalets des Îles...

Parmi les sites inutilisés qui ont un fort potentiel pour de nouvelles programmations, on peut citer la Cipale, le jardin d'Agronomie Tropicale; la Grande Pagode, les 2 pavillons du lac des Minimes, un pavillon de la caserne Carnot. Les lieux d'acculturation à la nature et au vivant, devraient à l'avenir se développer au JAT, à l'Arboretum, à la Ferme de Paris et à l'École Du Breuil.

Les hauts lieux valorisés pourraient constituer des lieux repères, des lieux de destinations, des pauses dans les promenades du bois.

Les hauts lieux, historiques et plus récents, au service d'une attractivité renouvelée pour tous les publics



Les lacs, Neuilly-sur-Seine, la Défense et la plaine de Longchamp

© Christophe Jacquet - Ville de Paris

Des lisières à valoriser et à réaménager

Au bois de Boulogne



© Apur – Vincent Nouailhat

Boulevard Anatole France, Boulogne-Billancourt

Au bois de Vincennes



© Apu

Avenue de Gravelle, Charenton-le-Pont



© Apur – Vincent Nouailhat

Berge de Seine, depuis la passerelle de l'Avre



© Apur – Vincent Nouailhat

Avenue Daumesnil, Saint-Mandé/Paris 12e



© Apur – Vincent Nouailhat

Boulevard Richard Wallace, Neuilly-sur-Seine



© Apur – Vincent Nouailhat

Avenue de la Belle Gabrielle, Nogent-sur-Marne

Des hauts lieux à révéler et à rénover

Au bois de Boulogne



© Apur – Vincent Nouailhat

Restaurant La Grande Cascade et ses abords



© Apur

Le vélodrome de la Cipale



© Apur – Vincent Nouailhat

Pavillon d'entrée au bois



© Apur – JC Bonjoi

Les serres historiques du Jardin d'Agronomie Tropicale à restaurer



© Apur – Vincent Nouailhat

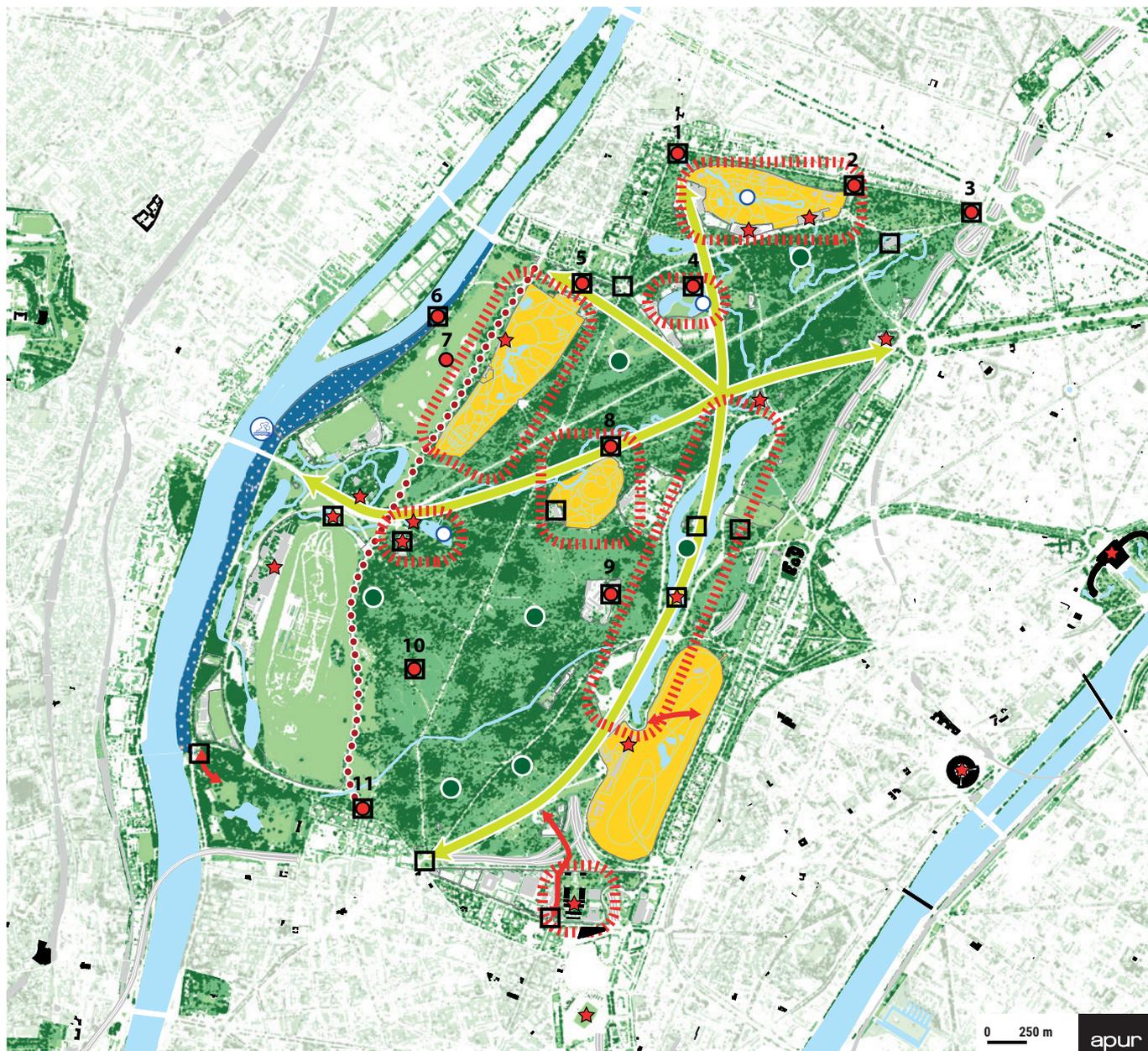
Le kiosque de l'Empereur



© Clément Dorval – Ville de Paris

Démonstration publique du travail du sol avec cheval de trait, Ferme de Paris

Pistes de réflexion pour révéler les hauts-lieux dans le bois de Boulogne



Les 11 sites potentiels pour développer de nouveaux programmes ou diversifier les usages (à plus ou moins long terme)

- 1 : Les pavillons d'entrée, porte de Neuilly
- 2 : Les pavillons d'entrée, boulevard des Sablons
- 3 : Le pavillon d'entrée, porte Maillot
- 4 : Les pavillons des Étangs
- 5 : La villa Windsor
- 6 : La Pompe à Feu
- 7 : La plaine de jeux de Bagatelle
- 8 : Le Relais du Bois de Boulogne
- 9 : La caserne de la DPSP
- 10 : Escapade Liberté Mobilité
- 11 : Les pavillons d'entrée, boulevard Anatole France

Pistes de réflexion pour révéler les hauts lieux

-  Révéler les « Merveilles » du bois
-  Développer les traversées des concessions
-  Mettre en valeur les bâtiments et lieux repères
-  Site potentiel pour développer de nouveaux programmes ou diversifier les usages (à plus ou moins long terme)
-  Mettre en valeur le patrimoine des principaux pavillons, chalets et kiosques
-  Valoriser les monuments historiques
-  Promenade au bord de l'eau à valoriser ou à créer
-  Projet de lieu de baignade

Pistes de réflexion pour révéler les hauts-lieux dans le bois de Vincennes



- Jeux d'eau, patinoire, pataugeoire à créer
- ⋯ Mettre en valeur le paysage et les vues depuis la corniche de la route de Sèvres à Neuilly
- ➔ Relier les massifs forestiers et les emprises plantées
- ➔ Mettre en valeur le patrimoine d'Alphand
- ZIEP potentielle à l'étude
- Valoriser le patrimoine des jardins
- Renforcer la qualité paysagère de l'unique berge naturelle de Paris au bois de Boulogne
- Retrouver l'ampleur des clairières de Fontenay-sous-Bois au bois de Vincennes

Les 11 sites potentiels pour développer de nouveaux programmes ou diversifier les usages (à plus ou moins long terme)

- 1 : La pelouse de Reuilly
- 2 : La Cipale
- 3 : La Grande Pagode
- 4 : La Caserne Carnot
- 5 : La Plaine de la Faluère
- 6 : La Plaine Saint-Hubert
- 7 : La Ferme de Paris
- 8 : Les pelouses de l'hippodrome de Paris-Vincennes
- 9 : L'hippodrome de Paris-Vincennes
- 10 : Le Jardin d'Agronomie Tropicale
- 11 : Les deux pavillons du lac des Minimes

Sources : Apur, Image proche-infrarouge, MNE - MNT - 2015 © Aérodata, BD Topo IGN, DEVE, DRIEE-DRIEA

© Christophe Jacquet - Ville de Paris



La pelouse de Reuilly et le lac Daumesnil - bois de Vincennes



Un usage du vélo soutenu par les stations Vélib', allée Royale - bois de Vincennes

© Apur - JC Bonjoi

© ph.guignard@air-images.net



La fondation Louis Vuitton et le jardin d'acclimatation - bois de Boulogne



Le canotage dans les lacs - bois de Boulogne

© Apur

Le Paris Projet #45 est consultable sur le site web de l'Apur : www.apur.org/fr/nos-travaux/bois-boulogne-vincennes-1840-hectares-nature-revisiter

Le Paris Projet #45 présente, 17 ans après les Chartes des bois, un diagnostic mettant en avant les actions réalisées, les évolutions en cours et esquisse une vision prospective. Ce travail a été mené en lien étroit avec la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris.

Il peut constituer un socle commun pour nourrir les échanges et les choix à venir par la Ville de Paris, les services de l'État et les collectivités riveraines.

Pour conclure, nous voudrions souligner deux points essentiels :

- **Le rôle historique de promenade publique** dévolu aux bois, à préserver et à renforcer, rôle d'autant plus important, à l'heure du changement climatique et du besoin exprimé par les habitants de découverte, de fraîcheur et de protection de la nature en milieu urbain.
- **La place centrale et majeure de ces deux très grands bois dans la trame verte structurante du cœur du Grand Paris.**

Directrices de la publication : **Dominique ALBA, Patricia PELLOUX**

Synthèse réalisée par : **Frédéric BERTRAND, Patricia PELLOUX**

Avec le concours de : **Florence HANAPPE, Vincent NOUAILHAT, Yann-Fanch VAULÉON, Anne-Marie VILLOT**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**
www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

